

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 07 SEPTEMBRE 2018

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 30 août 2018, s'est réuni le 07 septembre 2018 à 08h30, en salle de réunion du Smidom sous la Présidence de Paul Ferré.

Nombre de délégués en exercice : 31

Date de convocation : 30 août 2018

Nombre de membres présents : 25

Secrétaire de séance : COTTEY Romain

Nombre de votants : 27

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	M. GENTIL Michel		X		M. PERRAUD Luc		X	
	M. CHAVY Yves		X		M. BOUCHER Erwan			X
	Mme DALAIS Christelle	X			Mme GUILLOMIN-MARCHIONINI			X
	M PONCET Alain	X			Mme PONCET Ghislaine		X	
	M. CHARDIGNY Jean Pierre	X			M. NAVORET Daniel	X		
	M. BODIN Jean-Claude		X		M. BOUCHOUX Gilbert	X		
	M. GEINDREAU Guy	X			M. MONTANGERAND Jean-Michel	X		
	M. AUBLANC Jean-Claude		X		M. MARQUOIS Michel		X	
	M. DUBOST Michel	X			M.PELISSON Joanny	X		
	M. CAMILLERI Jean-Luc	X			M. DUSSEUX René		X	
	M. BROCHAND Michel	X			M. GREFFET Christophe		X	
	Mme REVERAND Pascale	X			M. PONCIN Nicolas-Lays	X		
	M. AGATY Guillaume		X		M. MULLER Philippe	X		
	M. ALBAN Bernard	X			M. GRAND Jean-Michel		X	
	M. JACQUET Claude	X			M. MICHON Robert		X	
	M. CLERC Hervé		X		M. BREVET George		X	
M. MAUGE Lionel		X		M. BOURGE Hervé		X		
M. GIVORD Alain	X			Mme BALMOT Eliane		X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	M. VIOT Dominique	X			M. RIBOLLET Roger		X	
	Mme BOUCHY Anne Marie	X			M. LITAUDON Bernard		X	
	M. AUBRUN Michel	X			M. CHAMPION Jean-Pierre			X
	M. COTTEY Romain	X			Mme THIVOLLE Marie-Monique		X	
	M. TATON Marc		X		M. BOURGEOIS Patrick	X		
	M. VARVIER Serge			X	M. ALGA Dominique			X
	M. FERRE Paul	X			M. VOISIN Maurice			X
	Mme LECLERC Irène	X			M. LUX Jean-Michel		X	
	M. PERRADIN Michel	X			M. DESPLACES Robert		X	
	M. MORILLON Guy		X		M. SEVES Thierry		X	
	M. ECKERT Pierre		X		Mme BISIGNANO Nathalie			X
M. DESCHIZEAUX Jean Claude			X	M. LAGRANGE Robert		X		
M. LAMURE Raphaël			X	M. PROST Philippe		X		

Monsieur MORILLON donne pouvoir à Monsieur FERRE.

Monsieur ECKERT donne pouvoir à Monsieur PERRADIN.

La séance est ouverte à 08h30.

1. Nomination d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, M. COTTEY est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du 22 juin 2018

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu modifié de la séance du 22 juin 2018.

3. Délibération sur le rachat de la déchèterie de Vonnas

Monsieur Ferré explique à l'assemblée que la Communauté de Communes La Veyle a pris une délibération en date du 16 juillet 2018 pour le rachat de la déchèterie de Vonnas. L'avis de France Domaine s'élève à 249 000 € HT, les frais de notaire seront à la charge du Smidom Veyle Saône. Cet achat n'est pas soumis à la TVA car il s'agit d'un acte de gestion de patrimoine.

Monsieur Bouchoux demande si le rachat de la déchèterie de Vonnas se fera par un emprunt. Monsieur Ferré répond que le mode de financement n'est pas encore défini.

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE la cession de la déchetterie assise sur les parcelles A n°2887 et A n°3462 à Vonnas au SMIDOM VEYLE-SAÔNE pour un montant global de 249 000€ net et la prise en charge des frais d'acquisition par le SMIDOM VEYLE-SAÔNE ;

AUTORISE le Président à signer la délibération, l'acte de cession ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

4. Délibération à prendre pour la création au tableau des emplois de 2 postes de chauffeurs pour la mise en place de la collecte des emballages en régie

Monsieur Ferré explique que le tableau des emplois comporte 4 postes de chauffeurs qui sont pourvus. En 2019, le SMIDOM VEYLE SAONE collectera en régie les emballages sur tout son territoire. Il est donc nécessaire de créer au tableau des emplois 2 postes de chauffeurs pour la mise en place de ce nouveau fonctionnement. Ce recrutement pourra se faire sur un cadre d'emploi de catégorie C, contractuel ou titulaire de la fonction publique territoriale.

Monsieur Cottey souhaite savoir si ces 2 postes de chauffeur seront également rieurs seulement. Monsieur Ferré répond que la collecte des emballages en régie nécessite la qualification de chauffeur ainsi qu'un CACES pour la manœuvre des grues auxiliaires.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité :

- accepte la création de deux emplois d'agent titulaire à temps complet pour exercer les fonctions de chauffeurs,
- fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} octobre 2018,
- autorise le Président à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

5. Délibération à prendre portant assimilation du Syndicat à une commune de 40 000 à 80 000 habitants suite à l'arrivée de Bords de Veyle

Monsieur Ferré explique que l'assimilation du Syndicat à une commune de 40 000 à 80 000 habitants se fait sous réserve des compétences du SMIDOM, de l'importance de son budget, du nombre et de la qualification de ses agents à encadrer. Au vu de la population du SMIDOM VEYLE SAONE (41 000 habitants), le nombre de communes concernées (31), le budget du Syndicat, ses équipements (camions bennes, déchèteries), ses effectifs d'agents (16 agents), les compétences réalisées en régie, les contraintes de gestion (fichier et facturation) dues à la mise en place de la redevance incitative, les évolutions de territoire suite à la fusion des Communautés de Communes. L'assemblée doit se prononcer sur l'assimilation du Syndicat à une commune de 40 000 à 80 000 habitants suite à l'arrivée de Bords de Veyle.

Monsieur Viot demande si cette assimilation a un coût pour le Syndicat.

Monsieur Ferré répond que le coût porte sur les salaires des emplois fonctionnels.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Décide d'assimiler le SMIDOM VEYLE SAONE à une commune de 40 000 à 80 000 habitants.

6. Présentation de la situation de trésorerie

Monsieur Ferré informe que le montant de la ligne de trésorerie s'élève à 500 000 €. Le montant utilisé au 06 septembre 2018 est de 300 000 €. La situation de trésorerie au 05 septembre 2018 est de 326 000 €. Les factures à payer s'élèvent à 200 000 €. Le reversement des Communautés de Communes concernant la redevance incitative au 1^{er} semestre 2018 est prévu pour le 15 septembre 2018 pour un montant de 685 000 €. Le Smidom doit ensuite rembourser la ligne de trésorerie dès que sa situation financière lui permet. Chaque mois, le Syndicat paie des intérêts de ligne de trésorerie.

7. Retour sur la facturation du 1^{er} semestre 2018

Monsieur Ferré présente le retour de la facturation du 1^{er} semestre 2018. Il y a un impact sur la facturation concernant la réduction de tarif décidé en mai 2017. Pour la Communauté de Communes Val de Saône Centre, la redevance incitative s'élève à 617 561 €. Pour la Communauté de Communes La Veyle, la redevance incitative s'élève à 466 029 € et pour l'Ex Communauté de Communes de Bords de Veyle : 283 962 €. Total : 1 370 000 € de factures émises. La facturation moyenne pour le territoire du Smidom est de 84.70 € et pour Bords de Veyle : 78.92 €. Il y a eu 50 réclamations d'usagers.

8. Point sur les marchés à passer pour des prestations au 1^{er} janvier 2019

Monsieur Ferré fait un point sur les marchés à passer pour des prestations au 1^{er} janvier 2019 :

- Marché de la collecte OMR sur les communes d'ex Bords de Veyle : l'ouverture des plis aura lieu le lundi 17 septembre 14h00.
- Marché de la gestion des déchèteries : le marché est en cours de rédaction avec l'assistance du cabinet TECTA. Les candidats viendront visiter les déchèteries le mardi 16 octobre 2018.

9. Point sur l'étude réalisée en vue de la généralisation de la collecte des ordures ménagères une semaine sur deux

Monsieur Ferré fait un point sur l'étude de la collecte en C0.5 réalisé par le cabinet GIRUS :

- L'extension de la collecte en C0.5 à l'ensemble du territoire du Smidom ne permet pas de gagner assez en productivité pour permettre de collecter les 31 communes à moyens constants indépendamment de l'affranchissement du facteur poids dans les tarifs de Bords de Veyle.

Le marché de collecte des ordures ménagères de Bords de Veyle a été publié avec une option en collecte C0.5 sur 4 communes (sauf Mézériat et Vonnas).

L'étude de GIRUS a été transférée sur la collecte des emballages en régie. Le Bureau lors de la réunion du 24 août 2018 a souhaité poursuivre la mise en place du C0.5 en 2019 au-delà des 4 communes test. Une enquête sur les 4 communes en C0.5 sera réalisée par la Chargée de Prévention. Il faudra également préparer l'arrivée de Messimy et Chaleins en 2020.

Monsieur Dubost informe qu'il a eu un très bon retour sur la collecte en C0.5 sur sa commune.

Monsieur Cottey pense qu'il faut faire attention aux usagers qui présentent habituellement leur bac toutes les 3 semaines.

Monsieur Viot souhaiterait connaître les économies réalisées sur la collecte en C0.5, pour les usagers. Il souligne qu'il faut être précis sur le retour de la satisfaction des usagers. En effet, il n'est pas certain qu'une majorité des usagers du Smidom soit favorable à la collecte une semaine sur deux.

Monsieur Ferré explique que les économies se font sur le gazole, les kilomètres parcourus, le temps de travail des agents de collecte.

Monsieur Dubost dit qu'il faut penser au budget 2019.

Monsieur Poncet précise que le camion de collecte continue à passer chaque semaine dans les centres de village. Par contre, la collecte en C0.5 est très positive en zone rurale. Il faut continuer les sms d'alerte pour rappeler les dates de collecte aux usagers. Une enquête de satisfaction permettrait d'avoir le retour des usagers sur cette expérience.

Monsieur Dubost pense que le sondage relève davantage du rôle de la commune plutôt que de celui du Smidom.

Monsieur Jacquet dit qu'il faut préparer le sujet de la collecte en C0.5 en lien avec l'intégration de Chaleins et Messimy, et d'autre part avancer sur l'affranchissement du poids/levée dans la tarification de Bords de Veyle.

Monsieur Givord pense qu'il faut qu'il y ait de l'uniformité dans la collecte des ordures ménagères pour tous les usagers car ils risquent d'avoir des mécontents. Si Mézériat et Vonnas sont collectées toutes les semaines cela crée des inégalités par rapport aux communes collectées une semaine sur deux.

Monsieur Perradin demande si l'enlèvement du poids est si difficile à réaliser.

Monsieur Ferré répond par l'affirmative.

Monsieur Poncet informe que Bâgé la Ville a mis des forfaits pesées pour contrer les usagers qui déposent leurs ordures ménagères ailleurs.

Monsieur Dubost souligne que les usagers de Bords de Veyle n'ont pas le même service que les usagers du Smidom : des colonnes très vieillissantes, une déchèterie désuète,... Les usagers paient moins mais n'ont pas le même service.

Monsieur Jacquet propose que les accès en déchèterie soient indiqués sur la facture.

Monsieur Poncet répond que ce n'est pas une bonne chose.

Madame Cormerais explique que les usagers contestent beaucoup les factures à l'accueil par mauvaise compréhension des détails de la facture.

10. Point sur l'activité

Monsieur Ferré fait un point sur l'activité en déchèterie, sur les tonnages collectés par le Syndicat.

Monsieur Poncet pense qu'il faut communiquer de façon importante sur la collecte des emballages car il y a beaucoup d'erreurs de tri fait qui coûtent cher à la collectivité.

Madame Cormerais informe l'assemblée que le Syndicat a 22.5 % de refus de tri des emballages.

Monsieur Ferré signale qu'il y a eu de nombreux problèmes avec la société ADEMI sur les barrières d'accès en déchèterie. Une rencontre a été planifiée pour résoudre ces problèmes récurrents avec la Direction d'ADEMI le 18 septembre 2018.

11. Opération broyage des déchets verts cœur du village

Monsieur Ferré explique que le Smidom a reçu des demandes pour effectuer une action sur les déchets verts pour limiter les entrées en déchèterie. Deux communes se sont portées candidates : Garnerans pour le samedi 06 octobre 2018 et Chaveyriat pour le samedi 20 octobre 2018. Le prestataire retenu est l'association d'insertion ESP de Tournus.

L'objectif de cette opération est de sensibiliser à l'utilisation des déchets verts en broyat et enclencher des prestations « individuelles ». Une communication papier et numérique sera faite auprès des habitants de ces 2 communes. Le référent pour le Smidom est Fabien Fontanilles, Coordinateur Technique.

12. Recrutement d'un chargé de prévention

Monsieur Ferré et Madame Cormerais ont reçus 4 candidats. Leur choix s'est porté sur Mme Tatiana Poinambalom (45 ans) qui a de l'expérience dans les déchets et qui a travaillé à la CIVIS (Communauté de Communes de La Réunion). Cette personne a un profil opérationnel et terrain. Son embauche est prévue pour le 1^{er} octobre 2018. Signature d'un CDD d'un an avec une période d'essai de 2 mois.

13. Questions diverses

- Messieurs Lamure et Varvier ont remercié le Smidom pour leur gestion des problèmes rencontrés par le stationnement des gens du voyage.
- Des incidents ont eu lieu sur les colonnes enterrées à travers l'été des problèmes de capteurs et de batteries des contrôleurs d'accès. Les interventions de PLASTIC OMNIUM ont été satisfaisantes. Un riverain de la rue de Saint Trivier a sollicité la commune et le Smidom pour déplacer le point d'apport volontaire au motif des nuisances associées qui polluent son environnement proche. Une rencontre est prévue en septembre pour résoudre ce problème.
Madame Leclerc demande quand sont nettoyées ces colonnes enterrées.
Madame Cormerais répond qu'un nettoyage a eu lieu le 10 août 2018 pour les colonnes OMR et qu'un nettoyage est prévu 2 ou 3 fois par an.
- Une livraison de 48 colonnes de tri par la société ASTECH a eu lieu fin août 2018 pour un déploiement début septembre 2018 par l'entreprise QUINSON FONLUPT.

Monsieur Viot aurait souhaité être prévenu de l'arrivée des nouvelles colonnes de tri sur sa commune. Il trouve dommage que le point comporte 4 colonnes de tri neuves et 1 vieille

colonne car cela n'est pas très harmonieux et regrette que la dalle n'ait pas été nettoyée en dessous.

Madame Cormerais répond que le déploiement des colonnes sur le territoire, initialement prévu au mois de juillet avait été décalé suite au retard de livraison du fournisseur de colonnes ASTECH. Le prestataire qui prend en charge ces déplacements de colonnes a dû revoir son organisation et a laissé peu de temps au Smidom pour informer toutes les communes concernées. Le nettoyage des dalles des points d'apport volontaire sera repris en interne par les agents de nettoyage.

Le prochain déploiement visera effectivement l'harmonisation des points d'apport volontaire. Le point de Garnerans sera alors prioritaire.

- Monsieur Ferré informe de la présence du Smidom à la Foire de Montmerle sur Saône le 08 septembre 2018.
- Le dossier de la déchèterie de Vonnas est en attente du passage en CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques).
- L'intégration du logiciel Agide dans le logiciel Logelbac s'est bien passée.
- La déchèterie de Vonnas a maintenant de l'eau.
- Messieurs BEROUJON et LAPLACE, agents d'entretien des PAV, sont toujours en arrêt maladie.
- Le magazine pour les communes de Bords de Veyle est parti à l'impression.
- Monsieur Ferré informe que la cantine de l'école de Montmerle sur Saône s'est muni d'un éco-digesteur. Afin de voir son fonctionnement, la prochaine réunion de Bureau aura lieu à Montmerle sur Saône.
- Agenda :

3ème trimestre 2018

- Bureau le vendredi 28 septembre 2018 (à Montmerle).

4ème trimestre 2018

- Comité Syndical le vendredi 12 octobre 2018.
- Bureau le vendredi 09 novembre 2018.
- Comité Syndical le vendredi 23 novembre 2018.
- Bureau le vendredi 07 décembre 2018.
- Comité Syndical le vendredi 21 décembre 2018.

Le Président,
Paul FERRE



SEANCE CLOSE A 10H00

SIGNATURE DES ELUS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VEYLE

M. GENTIL

M. NAVORET

M. DUSSEUX

M. PERRAUD

M. BODIN

M. BROCHAND

M. CHAVY

M. BOUCHOUX

M. GREFFET

M. MICHON

M. BOUCHER

M. GEINDREAU

MME REVERAND

M. CLERC

MME DALAIS

M. MONTANGERAND

M. PONCIN

M. BREVET

MME GUILLOMIN

M. AUBLANC

M. MULLER

M. MAUGE

M. PONCET

M. MARQUOIS

M. AGATY

M. BOURGE

MME PONCET

M. DUBOST

M. ALBAN

M. GIVORD

MARCHIONINI

M. PELISSON

M. GRAND

MME

BALMO

M. CHARDIGNY

M. CAMILLERI

M. JACQUET

SIGNATURE DES ELUS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VAL DE SAONE CENTRE

M. VIOT

M. BOURGEOIS

M. MORILLON

M. RIBOLLET

M. VARVIER

M. SEVES

MME BOUCHY

M. ALGA

M. ECKERT

M. LITAUDON

M. FERRE

MME BISIGNANO

M. AUBRUN

M. VOISIN

M. DESCHIZEAUX

M. CHAMPION

MME LECLERC

M. LAGRANGE

M. COTTEY

M. LUX

M. LAMURE

MME THIVOLLE

M. PERRADIN

M. PROST

M. TATON

M. DESPLACE